

***Concours sur titres  
pour l'accès au corps des ingénieurs  
de l'industrie et des mines***

***Avril 2008***

---

***Rapport du président du jury***

Le concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines s'est déroulé en 2008 selon les modalités prévues par l'arrêté du 28 février 2007, pris en application du décret n° 88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, modifié notamment par le décret n° 2006-1121 du 6 septembre 2006.

Le concours sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau I de qualification, la liste des titres ou diplômes requis étant fixée par l'arrêté du 21 février 2007.

Le concours comporte une première sélection sur dossier suivi d'un entretien avec le jury.

Les dossiers de candidatures reçus (1209 dossiers jugés recevables sur 1242 dossiers reçus, 33 dossiers ayant été rejetés<sup>1</sup>) ont été examinés par 11 binômes de 22 examinateurs.

A l'issue de cet examen et sur proposition des binômes d'examineurs, le jury a, dans sa réunion du 7 mars 2008, retenu 370 candidatures.

Le jury s'est réuni pour l'épreuve d'entretien du 15 au 25 avril 2008.

Compte tenu du nombre de candidats (337 se sont présentés), huit sous-jurys ont été institués, qui ont été présidés par le secrétaire général adjoint des DRIRE à la DARQSI, par trois secrétaires généraux, une chef de division et trois chefs de groupe de subdivisions de DRIRE.

Les faibles différences de notes constatées à l'issue des premières journées d'auditions des candidats ont été corrigées avant la fin des auditions ; il a toutefois été procédé à quelques ajustements des notes lors de la délibération finale.

---

<sup>1</sup> 13 dossiers pour scolarité en cours ; 10 pour diplôme de rang inférieur à celui demandé et 1 pour manque de diplôme ; 1 pour spécialité en dehors du cadre de l'arrêté ; 1 dossier incomplet ; 6 dossiers postés hors délai et 1 transmis sans préinscription préalable ni demande de dossier.

Le nombre des postes ouverts étant de 37 postes et bien que les réorganisations envisagées dans l'administration de l'État rendaient difficile toute estimation sur le niveau des recrutements effectifs, le jury a considéré qu'il pouvait constituer une liste complémentaire, qu'il a limitée à 71 postes de façon à pouvoir la remplir en totalité avec des candidats jugés aptes à exercer un emploi d'ingénieur de l'industrie et des mines.

25 femmes figurent sur la liste principale et 29 sur la liste complémentaire. Les femmes représentent ainsi 50 % des candidats retenus (mais 67 % des candidats retenus sur la liste principale), alors qu'elles étaient 51 % des candidats s'étant présentés à l'entretien et 39 % des candidats inscrits. Ces résultats indiquent un taux de réussite plus élevé que celui des candidats masculins.

Le nombre de candidats, s'agissant d'un concours identique à celui de l'année 2007 et plus largement ouvert que ceux des années antérieures à 2007, ne peut pas être pleinement comparé à ceux des années passées.

Outre celle avec l'année 2007, diverses comparaisons sont toutefois possibles, soit avec les concours externes « exceptionnels » organisés en 2002 et 2004 et ouverts aux mêmes catégories de candidats, soit avec les concours sur titres des années 2006 et précédentes en considérant les candidats titulaires d'un diplôme des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes.

On retrouvera quelques données ci-annexées :

L'on peut retenir que :

- l'interprétation stricte, qui est faite en ce qui concerne la possession d'un diplôme et qui conduit à ne pas retenir les candidats dans leur dernière année de scolarité, limite le nombre de candidats et peut expliquer l'écart du nombre de candidats constaté en 2008, bien qu'il soit plus du double de celui de 2007, avec celui des concours exceptionnels ;
- le nombre de candidats titulaires d'un diplôme des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes a fortement décru par rapport aux recrutements sur titres qui leur étaient réservés.

Lors de l'audition, le jury a constaté une notable hétérogénéité en ce qui concerne la qualité des candidats et, pour un nombre significatif d'entre eux, un niveau loin de celui attendu pour exercer un emploi d'ingénieur de l'industrie et des mines : 79 candidats, soit près de 23 % des candidats qui se sont présentés, se sont vus attribuer une note inférieure ou égale à 7 sur 20.

Le jury a noté que de nombreux candidats, bien que la plupart aient une expérience professionnelle, étaient peu préparés à l'épreuve d'entretien, voire y venaient en « touristes » et savaient mal y mettre en valeur leurs aptitudes et leur expérience.

De même peu de candidats ont des notions autres que vagues sur le rôle et l'organisation de l'administration ainsi que sur les tâches des DRIRE. Cette constatation vaut également pour certains des candidats en activité dans les DRIRE ou dans des établissements publics ayant des relations d'activité avec celle-ci.

Le jury a pu constater de la part des candidats une grande méconnaissance des réformes en cours de l'Etat et de son administration ; cette méconnaissance lui paraît préoccupante pour des candidats qui envisagent d'entrer et de faire carrière dans des structures en pleine évolution

Le jury note enfin qu'alors que le « vivier » des candidats est largement ouvert, la qualité des candidatures, si elle permet de satisfaire les besoins de recrutement envisagé cette année, ne laisse que peu de marge.

Il recommande, si le nombre de postes ouverts doit être maintenu dans les années à venir à un niveau significatif, de :

- assurer une meilleure information des candidats éventuels, notamment ceux des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes qui sont encore proches des DRIRE. Plus généralement l'effort de sensibilisation des candidats sur les métiers et les emplois des ingénieurs de l'industrie et des mines mérite d'être accru ;
- sensibiliser les candidats éventuels à la constitution de leur dossier, en appelant leur attention sur le soin avec lequel doivent être rédigés la lettre de motivation et le curriculum vitae détaillé. De nombreux candidats n'ont, à l'évidence, pas su mettre en valeur leur motivation à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines ou présenter de façon convaincante leur curriculum vitae.

Enfin le jury a apprécié l'appui fourni par le secrétariat du concours, assuré par le personnel de la DPAED (sous-direction des ressources humaines, bureau 1 C). Le concours s'est ainsi déroulé dans de bonnes conditions.

Le secrétariat du concours, mobilisé sur deux semaines par suite de l'étalement des journées d'audition nécessité par les disponibilités des membres des sous-jurys, a notamment pu fournir aux membres du jury des dossiers aussi complets que possible pour tous les candidats et a efficacement géré les aménagements des programmes d'audition à la suite du renoncement à se présenter de quelques candidats et de demandes de candidats souhaitant modifier leurs dates et heures de passage.

Claude GAILLARD



Ingénieur général des mines

## Annexe

### Données statistiques :

- 1863 demandes de candidatures (67 papier et 1796 par téléprocédure) ;
- 1242 dossiers reçus – 1209 recevables – 33 rejetés pour diverses raisons ;
- 370 candidats retenus à l'issue de la présélection ;
- 337 candidats présents à l'entretien avec le jury.

	Hommes	Femmes	Total	dont écoles des mines
Inscrits	738	471	1209	77
Retenus à l'issue de la présélection	178	192	370	39
Présents	165	172	337	nd
Admis liste principale	12	25	37	6
Admis liste complémentaire	42	29	71	10

- Recrutement sur titres 2007 :
  - inscrits : 529 ; 219 candidats présents à l'entretien avec le jury ;
- Recrutement sur titres 2006 :
  - inscrits : 158 dont 91 titulaires d'un diplôme obtenu en 2005 et années précédentes ;
- • Recrutement exceptionnel 2004 :
  - inscrits : 3158 ; présents à l'écrit : 2078
- • Recrutement exceptionnel 2002 :
  - inscrits : 2027 ; présents à l'écrit : 1760